

CHALLENGE INTERSPORT

Hors-Jeu ! Stop aux violences et aux discriminations



Règlement et participation à l'appel à projets



Objectifs :

- Valoriser les actions mises en place par les clubs en lien avec la lutte contre les violences et les discriminations ;
- Sensibiliser les acteurs du football sur cette thématique ;
- Accompagner les clubs actifs et dynamiques sur la thématique ;
- Éventuellement, proposer un accompagnement avec une association experte sur le sujet ;

Description de l'appel à projets :

- Mise en place d'un dispositif dédié à la prévention et à la lutte contre les violences et les discriminations dans le football ;
- Recensement et valorisation des actions menées par les clubs sur cette thématique ;
- Sensibilisation des dirigeants, éducateurs, licenciés, arbitres et bénévoles aux enjeux liés à la violence et aux discriminations ;
- Accompagnement des clubs souhaitant s'engager sur ces thématiques, en renforçant leurs actions pour le futur (outils, conseils, ressources à exploiter) ;
- Créer des synergies entre les clubs en partageant les bonnes pratiques ;
- Mettre en avant et favoriser les bonnes pratiques des clubs en les récompensant ;
- Possibilité de mobiliser une association spécialisée pour un accompagnement ;
- Suivi et pérennité des actions afin de mesurer l'impact sur le long terme ;

Conditions de participation :

- Être une association en règle d'un point de vue juridique ;
- Être un club de football affilié à la Fédération Française de Football et participant aux compétitions de la Ligue du Grand Est ou de ses districts ;
- Être en règle avec les dispositions réglementaires de la Ligue et/ou du District d'appartenance ;
- Possibilité de présenter un projet associant plusieurs clubs, avec désignation d'un club porteur qui doit être identifié sur la fiche projet ;

Réception des candidatures :

- Un formulaire en ligne sera mis à disposition des clubs par la Ligue du Grand Est de Football et doit être complété intégralement ;
- Les actions déployées devront automatiquement être accompagnées par une annexe (1 action = 1 annexe) ;
- Ces annexes devront être transmises sur l'adresse e-mail : projets@lgef.fff.fr ;
- S'il y a plusieurs actions au sein d'un même club, il sera indispensable de les numéroter ;
- L'annexe peut se définir par des photos, des vidéos, des articles de presse, des reportages ou tout autre support illustrant l'action menée ;
- Il conviendra de transmettre ces annexes sous un seul et même e-mail afin d'éviter des pertes d'informations dans le traitement des dossiers (privilégier les dossiers zippés) ;

Cadre temporel :

- Les projets pris en compte pour le " Challenge Intersport 2026 " devront être obligatoirement réalisés au cours de la saison 2025/2026 ;
- La date limite de dépôt des projets du " Challenge Intersport 2026 " est fixée au **4 mai 2026 à minuit** ;
- La sélection des lauréats sera dévoilée **fin mai 2026** ;
- La cérémonie de remise des récompenses aura lieu le **13 juin 2026**, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est de Football ;

Sélection et récompenses :

- Les projets doivent être déposés avant le **4 mai 2026 à minuit** ;
- Ils doivent s'inscrire automatiquement dans la thématique proposée, à savoir la lutte contre les violences et les discriminations ;
- La sélection est faite par un jury qui sera composé de représentants de la Ligue et du partenaire Intersport, qui évaluera la pertinence et l'impact des actions proposées ;
- Le club candidat doit être disponible si le jury demande des compléments d'information ;
- Le club doit être représenté lors de la cérémonie de remise des prix pour recevoir sa récompense prévue lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est de Football ;
- Une dotation financière sera distribuée aux clubs lauréats pour aider au développement de leurs actions (10 000 € répartis sous forme de bons d'achat) ;

✕ Exclusion :

- Non-respect des conditions administratives citées ci-dessus ;
- Dossier incomplet ou transmis hors délais ;
- Projet dont on ne peut pas en vérifier la véracité ;
- Club non affilié à la FFF ou non à jour de ses obligations (statuts, cotisations, situation disciplinaire ou administrative) ;
- Projet hors thématique ou ne traitant pas clairement de la lutte contre les violences et/ou les discriminations ;
- Club ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires récentes liées à des faits de violences, racisme, discriminations, incivilités ...
- La Ligue du Grand Est de Football se réserve le droit d'exclure tout club dont le projet porterait atteinte à son image ou à celle de ses partenaires ;
- Interrompre ou annuler l'attribution de la récompense en cas de manquement à la prévention et à la lutte contre les violences et les discriminations dans le football ;